



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 22 juin 2016

Présents : Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Pierre-Emmanuel JACQUEMET et Mikael THOMAS

Absents ou excusés : Yves GENEVOIS, Marianne MICHEL, Antoine GIEU et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Yves GENEVOIS à Marie-Claude CHANTELAUZE, Marianne MICHEL à André BONSIGNORE, Antoine GIEU à Mikael THOMAS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mikael THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- 1) Le Conseil approuve le procès-verbal du 3 juin 2016.
- 2) Le Conseil approuve le montant programme des travaux de mise en conformité du stade de slalom de Montfrais fixé à 400 000 € HT honoraires inclus et décide de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre afférente.
- 3) Le Conseil approuve le montant programme pour la réalisation d'une route d'accès à la Villette estimé à 2 700 000 € HT honoraires inclus et décide de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre afférente.
- 4) Le Conseil approuve le montant programme pour la création d'une voie non motorisée passant par le Col du Sabot fixé à 1 260 000 € HT honoraires inclus et décide de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre afférente.
- 5) Le Conseil approuve les modalités d'acquisitions foncières nécessaires à l'emprise de la « Piste des Outres » et fixe à 15 € / m² le prix appliqué à la surface de l'emprise telle qu'elle résultera du Document Modificatif de Parcelaire Cadastral.
- 6) Le Conseil approuve la demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie II présentée par l'Office de Tourisme de Vaujany .
- 7) Le Conseil approuve les conventions d'utilisation de la patinoire et du gymnase par les associations sportives « Hockey Club Les Grizzlis de Vaujany » et « Vaujany Artistique Club » pour une durée d'une année calendaire sportive à compter de la date de signature et renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans.
- 8) Le Conseil approuve la convention d'utilisation du gymnase par l'association sportive « Les Archers de l'Oisans » pour une durée d'une année calendaire sportive à compter de la date de signature et renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans.
- 9) Le Conseil approuve les tarifs suivants pour intégration au sein de la régie de recettes du Pôle Sports Loisirs :

SPA	TARIFS	TARIFS (Résident)
Soin de 30 min	40,00 €	30,00 €
Soin de 50 min	70,00 €	55,00 €

TOURNOI BRULEURS DE LOUPS (du 19 au 21 août 2016)	TARIFS
Entrée adulte - 3 matchs	20,00 €
Entrée enfant - 3 matchs	10,00 €

- 10) Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à l'Association Club des Sports de Vaujany.
- 11) Le Conseil décide de créer les postes suivants afin de pouvoir nommer les agents concernés par la procédure d'avancement de grade 2016 et supprime les postes précédemment occupés par les agents concernés :
- a. 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
 - b. 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal
 - c. 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- 12) Le Conseil approuve les conventions de l'ALSH pendant l'été 2016 pour la pratique de l'escalade avec M. BARDINET, guide de Haute Montagne et pour la pratique du cirque avec l'association OIS'ANIM.
- 13) Le Conseil autorise le transfert du bail de la société « BENOIT FAVIER ALIMENTATION » à Monsieur Dominique DAUTUN, représentant la société « IDEAL SAS » et approuve l'avenant de subrogation au bail commercial relatif à la gestion du local à usage de supérette à intervenir entre la Commune de Vaujany et la société « IDEAL SAS ».
- 14) Le Conseil décide de confier la gestion du bar restaurant d'altitude « Le Vaujaniat » à la SAS L'ETERLOU pour les saisons d'hiver 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 pour un montant de redevance annuelle fixé à 44 230 € TTC.



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint

Marc ARNAUD